

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de membres excusés ou absents</b>	<b>03</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>03</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>15</b>

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023**

**À 20 H 15**

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à vingt heures quinze, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire

**Étaient présents** : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Patricia CHANEL, Catherine JANTON, Céline MICHON, Delphine MAURAND.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER et Richard DEVOY.

**Excusé (e) ou absent (e) s** : Mmes Christine DOLE (pouvoir à Mme Céline MICHON), Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY). Mr Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Patricia CHANEL)

**Date de convocation du conseil municipal** : le lundi 17 juillet 2023

Mme Carole BUFFET est désignée aux fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 24 juillet 2023 qui sera publié à la grille de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune ([www.druillat.fr](http://www.druillat.fr))

**SECRETARE DE SEANCE :**

**Approbation du compte-rendu de la séance du 24 juillet 2023**

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- **URBANISME** :
  - Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière réunion,
  - Droits de préemption urbain,
- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** :
  - Adoption du rapport de la CLECT
- **PROJET D'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGEMENT ELECTRIQUE,**
- **DECISION MODIFICATIVE,**
- **ECOLE** :
  - Point sur la rentrée scolaire, les services de la garderie et de la cantine.
- **PROJET CONTEXTE CŒUR DE VILLAGE,**
- **QUESTIONS DIVERSES** :
  - Comptes-rendus de diverses réunions,
  - Ordures ménagères et tri sélectif,
  - Déchetterie,
  - Divers.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, qui l'accepte à l'unanimité des votants, la possibilité d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour initial :

- **CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX POUR LA PERIODE DU 01/09/2023 AU 31/08/2024,**
- **ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS POUR LES COMMUNES DE LA COTIERE DONT DRUILLAT :**
  - Avis à émettre
- **DENONCIATION DU CONTRAT DE LOCATION T3 AU 10 IMPASSE DES ECOLIERS.**

## **URBANISME :**

### **1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :**

#### **Certificats d'Urbanisme informatifs :**

N° 12/2023 – Demande de Maître Nelly GOYATTON, Notaire à CHATEAU GAILLARD portant sur les parcelles cadastrées section B n° 668 – 669- 817 -818 - 821 et 2248 situées 1298, Route de Pont d'Ain (propriété anciennement de Mme LACOMBE Suzanne et actuellement de Mme LACOMBE épouse SATLEN Hélène) – Zones Ub et Ne du PLU.

N° 13/2023 – Demande de Maître Grégory VIALATTE, Notaire à AMBERIEU-EN-BUGEY portant sur les parcelles cadastrées section B n° 2210 - 2211 et 2221 situées 70, chemin de la Fromagerie (propriété BUFFARD Yvan) – Zones Nd et Ne du PLU.

#### **Déclarations préalables :**

N° 43/2023 – Demande déposée par Mme Annie CONVERT par le biais du cabinet de géomètre CHANEL GRAND pour une division foncière en vue du détachement d'un lot constructible chemin des Gouttes – Parcelles A 1823-1605-1607-1874-830-829-828-827-826 – Zones Ua et Ub – Secteur soumis à une OAP.

N° 44/2023 – Demande déposée par M. CLERC Jérémy pour la création de 2 ouvertures et la construction d'un balcon en façade « Ouest », la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade « Sud » et la transformation d'une porte de garage en baie vitrée façade « Est » - parcelle B n° 374 située 43, chemin du Mont à Turgon – Zone Ua du PLU.

N° 45/2023 – Demande déposée par M. CLERCX Jérôme pour la construction d'un abri de jardin et d'un abri non fermé type carport - Régularisation- parcelle C n° 1182 située 95, route des Batailles – Zone Ub et Ne du PLU.

N° 46/2023 – Demande déposée par Mme et M. PLACHENAUULT Françoise et Anthony pour le remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries PVC – Transformation des ouvertures côté terrain et mise en œuvre d'un velux - parcelle B n° 2260 située 243, route des Batailles – Zone Ua du PLU.

N° 47/2023 – Demande déposée par M. Guillaume DEVILLARD – Installation d'une piscine de 9 m x 4 m - parcelle D n° 650 située 50, impasse du Pelloux – Zone Ub du PLU.

#### **Droits de préemption urbain :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants décide de l'abandon de son droit de préemption urbain dans le cadre des projets de mutation suivants :

N° 10/2023 – Propriété composée des parcelles : B 668, 669, 817, 818, 821 et 2248 au 1298, route de Pont d'Ain (Appartenant à Mme LACOMBE Hélène ép. SATLEN – Acquéreur : Mme Chrystel FRATTER)

N° 11/2023 – Propriété composée des parcelles : B 679, 680 et 683 au 27, impasse des Lilas (Appartenant à M. COTHENET Renaud et Mme DEPERNON épouse COTHENET Camille – Acquéreurs : M. IMBERT Nicolas et Mme ROBERT Laurine)

N° 12/2023 – Propriété composée des parcelles : E n° 1127 et 1129 au 47, chemin du Lavoir - Le Roset (Appartenant à M. DONVAL Baptiste – Acquéreurs : Mmes Jessica PIVIDORI et Marie-Lise COULOMB)

#### **Délibérations pour usage ou abandon des droits de préemption urbain**

<b>Nombre de votants (conseillers présents et procurations)</b>	<b>Abandon DPU</b>
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

#### **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT :**

Comme chaque année, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, approuve le rapport de la CLECT, selon la délibération suivante :

« Monsieur le Maire expose :

- que le Pacte de Gouvernance prévoit la déconcentration de l'action communautaire dont le 4<sup>ème</sup> volet porte sur le transfert de subventions communautaires de proximité ;
- que des travaux ont été menés sur le territoire de la Conférence Bresse sous l'égide de Walter Martin, Vice-Président en charge des Finances et Thierry Pallegoix, Conseiller délégué Référent Conférence Bresse au sujet de la restitution aux communes du secteur de Montrevel-en-Bresse des subventions à destination des associations à caractère local et au collège ;
- que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie le 5 avril 2023 par le Président de Grand Bourg Agglomération pour évaluer l'incidence financière de la restitution à 12 communes du secteur de Montrevel-en-Bresse de ces subventions.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie mercredi 31 mai 2023 afin de fixer le montant des charges qui seront restituées aux communes concernées.

Ces charges correspondent aux subventions de fonctionnement jusqu'alors gérées par le pôle Bresse, service de Grand Bourg Agglomération, à destination des associations à caractère local et au collège du secteur de Montrevel-en-Bresse.

Ce rapport a été adopté à la majorité de la CLECT (29 voix pour et 1 abstention), ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des Attributions de Compensation (AC) pour l'exercice 2024.

En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes :

La première consiste en l'approbation, au plus tard le 31 octobre 2023, du rapport à la majorité qualifiée des communes membres, soit les deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Puis, le Conseil communautaire délibèrera sur la fixation libre des AC (majorité des deux tiers requise). Enfin, seuls les conseils municipaux intéressés par les AC fixées librement devront se prononcer par délibérations concordantes sur le montant des AC « libres » dans les 3 mois suivants la délibération du Conseil communautaire.

Pour l'heure, il vous est demandé d'approuver l'ensemble du rapport de la CLECT du 31 mai 2023.  
 Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts  
 Vu l'article L 5211-5 du Code général des collectivités locales  
 Vu le rapport final de la CLECT approuvé à la majorité lors de la réunion du 31/05/2023,  
 Il est demandé au Conseil Municipal :  
 D'APPROUVER le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération qui détermine l'évaluation des charges correspondantes aux subventions de fonctionnement à destination des associations à caractère local et au collège du secteur de Montrevel-en-Bresse restituées aux 12 communes concernées.

Après en avoir délibéré,  
 le Conseil municipal,

APPROUVE le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération qui détermine l'évaluation des charges correspondantes aux subventions de fonctionnement à destination des associations à caractère local et au collège du secteur de Montrevel-en-Bresse restituées aux 12 communes concernées. »

**Délibération correspondante :**

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Approbation du rapport de la CLECT
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

**PROJET D'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE :**

La Société CIRCET est venue sur site le 27 juillet dernier.

L'installation d'une borne de rechargement semble plus facilement envisageable sur le parking de l'école.

L'étude se poursuit et à son issue, la société CIRCET fera savoir à la commune si elle retient le site et finalise ce projet.

**DECISION MODIFICATIVE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte une décision modificative pour créer un nouveau compte de recette afin d'encaisser la somme de 437.00 € au 739118 (Versement de l'état par rapport à des exonérations de taxes).

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Création nouveau compte de recettes au 739118
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

**ECOLE :**

La rentrée scolaire s'est accomplie sans problème particulier avec une stabilité des effectifs : 119 élèves répartis comme suit sur 5 classes :

- PS MS : 27 élèves,
- MS GS : 28 élèves,

- CP CE1 : 23 élèves,
- CE2 CM1 : 20 élèves,
- CM1 CM2 : 21 élèves.

Peu de changements dans l'équipe enseignante mais à noter les arrivées de Mme DURAND (classe de CE2/CM1) et de M. CEVASCO sur le temps de décharge de Mme GUENOT, directrice (le lundi).

Sinon Mmes GUENOT (PS MS), PETIT (MS GS), COLOMB (CP CE1), Mme BLATRIX (CM1 CM2) poursuivent leur mission au groupe scolaire.

Les services périscolaires : cantine et garderie, ont également repris sereinement leurs fonctions.

### **PROJET CONTEXTE CŒUR DE VILLAGE :**

Mme HEYBERGER de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain est venue le vendredi 1<sup>er</sup> septembre dernier en mairie, afin d'évoquer le projet de contexte cœur de village.

L'échange a porté sur les objectifs de la commune :

- Habitat inclusif,
- Logements locatifs,
- MAM, local médical, commerce multi services,
- Aménagements paysagers....

Des études telles que :

- Relevé des bâtiments,
- Relevé altimétrique,
- Diagnostics structurels : matériaux des murs, état des structures, de la charpente, des planchers

bois...

Seront nécessaires pour aller plus avant dans ce projet.

Une Proposition d'honoraires pour une pré-étude de capacité a été adressée suite à une rencontre avec M. MERAT de GRAND BOURG HABITAT.

En finalité, cette proposition établie par le cabinet DOSSE ARCHITECTE, pour une dépense de 4 080.00 € T.T.C., correspond au travail qui devrait être produit par l'Agence d'Ingénierie.

Enfin, une rencontre avec Mme ROUX de Grand Bourg Agglomération interviendra ce 25 septembre prochain à 9 h 00.

Cette dernière est en charge des créations d'entreprises, de commerces... et apportera donc un éclairage et une aide concrète dans ce projet d'aménagement qui comprend cet objectif de revitalisation du village avec des commerces et services de proximité.

### **ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX :**

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des votants, décide de la reconduction du contrat d'entretien des locaux communaux avec la **société ULTRANET, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024 pour un montant annuel de 37 914.96 € T.T.C.**

Le coût de ce contrat est en légère baisse en raison de la suppression des prestations supplémentaires qui avaient été mises en place pour le COVID.

Le Maire est autorisé à signer cette proposition et à effectuer toutes les démarches se rapportant à ce dossier.

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Approbation du contrat et autorisation de signature au Maire
Pour :	15
Contre :	00

<b>Abstention :</b>	<b>00</b>
---------------------	-----------

**- ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS POUR LES COMMUNES DE LA COTIERE DONT DRUILLAT :**

La DDT a été chargée de l'établissement d'une carte des aléas de la Côtère de l'Ain, et, pour ce faire, a eu recours à la Société Alp'Géorisques de Domène (38420).

Une étude a été réalisée pour les communes de DRUILLAT, VARAMBON, PRIAY, VILLETTE-sur-AIN, CHATILLON-la-PALUD, VILLIEU-LOYES-MOLLON.

DRUILLAT ne possédait pas, jusqu'à présent de Plan de Prévention des Risques Naturels, mais en sera donc dotée désormais, sur décision de l'Etat.

Le dossier correspondant a été adressé à tous les élus par mail du 7 septembre dernier et il a été demandé à chacun de se concentrer sur son secteur géographique pour l'émission de l'avis à adresser aux services préfectoraux (dernier délai ce 12 septembre 2023).

Les élus constatent qu'à priori, les constatations et préconisations établies dans cette étude, sont en accord avec les connaissances de la commune et n'émettent pas de remarque particulière (unanimité des avis).

**- DEDITE LOGEMENT T3 SITUE AU-DESSUS DE LA MAIRIE :**

M. Patrick LETZELTER et Mme Clémentine RENAUD viennent d'adresser leur dédite pour le logement T3 situé au-dessus de la mairie, qu'ils s'étaient vus attribuer à compter du 1<sup>er</sup> mai dernier.

Ils n'ont finalement jamais occupé les lieux mais ont installé des meubles de cuisine et des luminaires qu'ils laisseront en place.

Ayant trouvé une autre location qui leur correspond mieux, ils sollicitent une réduction du délai de la dédite pour pouvoir intégrer leur nouvelle résidence au 1<sup>er</sup> octobre 2023 et éviter ainsi un double paiement.

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des votants, prend note de cette dédite et accepte la réduction de son délai à un mois (soit jusqu'au 30 septembre 2023), compte-tenu du transfert de la pleine propriété des meubles de cuisine et des luminaires à la commune.

<b>Nombre de votants (conseillers présents et procurations)</b>	<b>Prise en compte de cette dédite Décision concernant la réduction du délai de la dédite</b>
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

**PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE DE FILLES :**

Mme HEYBERGER de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain viendra présenter les résultats de son travail pour le projet de réhabilitation de l'ancienne écoles de filles, le 21 septembre prochain.

**EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :**

Le dossier suit son cours. Quelques précisions sont à fournir, par M. Franck TURQUOIS, architecte, aux différents services en charge de l'étude de la demande de permis de construire et de la mise en accessibilité.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- **ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF** : L'enquête sur la fourniture des bacs de collecte de déchets recyclables et d'ordures ménagères est en cours.

La livraison des bacs à couvercle jaune pour le tri sélectif devrait intervenir entre octobre 2023 et février 2024 pour une mise en place du service à partir de mars 2024.

Les emballages et le papier trouveront leur place dans ce bac qui sera collecté en porte à porte.

Seul le verre devra être emmené dans les conteneurs implantés sur les sites actuels de tri sélectif.

Une invitation a été adressée à tous les élus pour une visite du site d'OVADE ; ces derniers sont invités à répondre pour faire part de leur participation ou non.

- **DECHETTERIE** : A compter de ce 1<sup>er</sup> septembre, la déchetterie a repris ses horaires d'ouverture habituels, à savoir pour SAINT MARTIN DU MONT, jusqu'au 31 octobre :

- les lundis, mercredis et vendredis de 14 h 00 à 18 h 30,

- les samedis de 8 h 30 – 12 h 30 / 14 h 00 / 18 h 30,

- les dimanches de 8 h 30 à 12 h 30.

A partir du 1<sup>er</sup> novembre et jusqu'au 31 mars, retour aux horaires hivernaux.

- **PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION VOIRIE** : Une réunion de la Commission voirie est programmée le samedi 16 septembre à 9 h 00 avec à l'ordre du jour :

→ Jeux de boules de DRUILLAT (entretien),

→ Bois Montbègue (vers l'aérodrome),

→ Bornes au Cruix,

→ Source à Turgon,

→ Bordures au Roset (Route des Bois à proximité du carrefour route des Bois et Route du Chêne Clair),

→ Mur côté de la propriété de M. et Mme PEPIN (local des Jeunes).

- **PREPARATION DU REPAS OFFERT AUX PERSONNES AGEES ET DES COLIS DE NOEL** : Une réunion de la Commission en charge des Affaires Sociales (ancien CCAS) est prévue le lundi 2 octobre 2023 à 18 h 00 en salle de la mairie pour la préparation du repas offert aux personnes âgées et programmé pour le samedi 9 décembre 2023 ; et des colis de Noël.

Une invitation est adressée à M. François REVERDY qui prépare habituellement le repas.

**CALENDRIER DES FETES DE 2024 ET INVITATION AUX NOUVEAUX HABITANTS** : La réunion de préparation du calendrier des fêtes de 2024 qui se clôturera avec la réception des nouveaux habitants autour du verre de l'Amitié, aura lieu le jeudi 19 octobre prochain.

**DRUILLARTISTES** : La fête organisée par le Comité d'Animation et intitulée DRUILLARTISTES se déroulera le 2 décembre prochain.

**ECLAIRAGE PUBLIC** : Il est fait part de la proposition établie par le SIEA pour la modernisation de l'ensemble du réseau d'éclairage public.

La dépense est très conséquente et le retour sur investissement reste à déterminer. En effet, le calcul réalisé par le SIEA ne tient pas compte de l'extinction nocturne en place depuis plusieurs années.

Des informations complémentaires sont donc attendues.

**BIBLIOTHEQUE** : De nouveaux éléments de rangements seront acquis pour la somme de 422.00 € T.T.C.

Ils seront destinés au rangement et à la présentation de romans pour les enfants et la jeunesse.

**Heure de clôture de la séance : 22 h 05**

**Date de la prochaine séance : Lundi 16 octobre 2023 à 20 h 15**

<b>Fonctions</b>	<b>Noms Prénoms</b>	<b>Signatures</b>
<b>Maire</b>	<b>Jean-Luc EMIN</b>	
<b>Secrétaire de Séance</b>	<b>Carole BUFFET</b>	